

## Etude de dimensionnement ADVENIR 3000 copropriétés

### SCHEMA D'INFRASTRUCTURE N°1 : Infrastructure raccordée en aval d'un point de livraison existant des services généraux de l'immeuble

#### Informations de référence :

<b>Copropriété :</b>	<b>Nombre de place de parking :</b>	... places
<b>Adresse d'installation de l'infrastructure :</b>	<b>Bâtiment avant 2017 :</b>	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
<b>Date de l'assemblée générale :</b>	<i>NB : Pour les bâtiments construits après 2017 les coûts de pré-câblages relatifs aux dispositions réglementaires en vigueur ne sont pas pris en compte.</i>	

#### Calcul de la puissance de réserve minimum :

Puissance de réserve minimum <sup>1</sup> :	$Pr_{min} =$	... kVA
Puissance de réserve retenue pour l'installation <sup>2</sup> :	$Pr =$	... kVA

<sup>1</sup> La puissance de réserve minimum au sens d'Advenir 3 000 copropriétés correspond à une puissance équivalente à l'alimentation de 20% des places du parking d'une copropriété. Elle s'obtient en multipliant N, le nombre de places de parking, par 0,592. Soit  $Pr = 0,592 * N$ .

<sup>2</sup> La puissance de réserve retenue pour l'installation doit être strictement supérieure à la puissance de réserve minimum. Soit  $Pr > Pr_{min}$ .

#### Rappel : justificatif spécifique pour le schéma d'infrastructure 1 :

Dans le cadre des demandes de prime pour le schéma d'infrastructure 1, il est nécessaire de fournir un justificatif émanant d'une structure indépendante attestant de la disponibilité effective de la puissance de réserve minimum. Plus d'information sur le site Advenir.mobi.

#### Synthèse des coûts pris en compte pour le calcul de la subvention ADVENIR 3 000 copropriétés :

1

**Périmètre de l'infrastructure collective**

Raccordement en aval des services généraux avec réserve de puissance permettant d'alimenter une puissance =  $0,592 * N$  kVA

Tableau électrique principal d'alimentation des installations de recharge

Tableau(x) électrique(s) secondaire(s) d'alimentation des installations de recharge

**Les coûts pris en compte dans le calcul de l'aide ADVENIR incluent notamment pour cette configuration :**

**L'étude électrique** détaillée précisant la réserve de puissance admise par le point de livraison sur lequel est raccordée l'infrastructure collective.

**Le devis éventuel** de renforcement du point de livraison pour permettre l'augmentation de sa puissance de raccordement à concurrence d'une puissance minimale IRVE =  $0,592 * \text{Nbre places de parking}$ .

**Les tableaux électriques** (principal et secondaires), et câbles collectifs permettant la desserte de la puissance minimale IRVE, la puissance admissible minimale de chaque tableau correspond à  $0,592 * \text{nombre de places desservies par ce coffret}$  avec une intensité admissible minimum de 40 ampères correspondant à l'alimentation d'au moins une borne de 7,4kw. La somme des puissances admissibles de chaque tableau divisionnaire est au moins égale à la puissance disponible totale au point de livraison.

**La pose de l'infrastructure et les travaux afférents** : percements, chemins de câbles, gaines techniques voire travaux de VRD éventuels.

**Le système de pilotage de la recharge**, obligatoire, incluant a minima la capacité de recharge en horaire décalé heures creuses et un dispositif de limitation de puissance avec reprise automatique de la recharge.

**Synthèse des calculs de la prime sollicitée dans le cadre de la demande :**

Désignation	Coût HT* à charge pour la copropriété
<i>Infrastructure collective</i>	
Renforcement du point de livraison existant	... € HT
Chemins de câbles	... € HT
Tableaux électriques	... € HT
Système de pilotage	... € HT
Frais d'études et/ou de maîtrise d'œuvre relatifs à la conception et à la mise en œuvre de l'infrastructure collective	... € HT
<i>Total des coûts de l'infrastructure collective à la charge de la copropriété</i>	$\Sigma$ € HT
Calcul du plafond de prise en charge	<i>plafond = Min entre (4 000 + 75 * (N - 50) ou 15 000)</i> € HT
<b>Calcul de la prime ADVENIR 3000 copropriétés</b>	<b><i>Min entre (50% * <math>\Sigma</math> ou plafond)</i></b> € HT
<i>Travaux de terrassement et de Voirie et réseaux divers (VRD)</i>	
<i>Total des coûts de travaux de terrassement et de VRD nécessaires dans le cas de places de parking en extérieur</i>	<i>TravTer € HT</i>
<b>Calcul de la prime ADVENIR 3000 copropriétés pour la part de travaux de terrassement extérieurs</b>	<b><i>Min entre (50% * TravTer ou 3000 €)</i></b> € HT

\* La prime ADVENIR n'est soumise à aucune taxe.

**Signature de l'étude de dimensionnement par un professionnel habilité :**

Je soussigné, déclare sur l'honneur que l'ensemble des informations transmises dans le cadre de ce formulaire sont exactes.

Date :

Signature et cachet du professionnel :